

Berne, le 23 janvier 2024

## Communiqué de presse

### **Lutte contre la traite des êtres humains : La CMP organise une troisième plate-forme d'échange pour les procureur-e-s**

**Des représentants des ministères publics cantonaux se sont réunis aujourd'hui à Berne pour la troisième plateforme d'échange dans la lutte contre la traite des êtres humains. Ils se sont penchés sur des questions liées à la problématique de l'identification des victimes et à l'application du principe de non-punishment (pas de sanctions).**

Pour lutter contre la traite des êtres humains, la Suisse mise notamment sur la poursuite pénale, la protection des victimes et la coopération. Ces trois piliers, ainsi que la mise en réseau et la formation continue, sont également soutenus par les ministères publics cantonaux. En effet, la traite des êtres humains constitue un délit qui ne peut être découvert que là où l'on regarde et contrôle avec un œil averti. Cette année, la plateforme d'échange a mis l'accent sur l'identification des victimes et l'application du principe de non-punishment (pas de sanctions) : La formation et l'échange sur ces deux thèmes importants doivent contribuer à ce que les victimes soient mieux identifiées à l'avenir dans les cantons et que le principe de non-punishment soit appliqué. Ce dernier est inscrit à l'article 26 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, ratifiée par la Suisse en 2013 : il oblige les Parties à "prévoir, conformément aux principes fondamentaux de leur système juridique, la possibilité de ne pas imposer de sanctions aux victimes pour avoir pris part à des activités illicites lorsqu'elles y ont été contraintes".

Pour la mise en œuvre dans les cantons, la Conférence suisse des Ministères publics a élaboré des recommandations pour des instructions types et les a adoptées à l'occasion de l'assemblée générale de 2023.

La plateforme d'échange pour les procureur-e-s a été créée dans le cadre du deuxième Plan d'action national contre la traite des êtres humains (2017-2020). L'une des fonctions les plus importantes de la plateforme d'échange est la possibilité de créer un réseau personnel. A cet effet, tous les ministères publics cantonaux ont désigné au moins un point de contact direct : si des questions se posent dans la pratique, les voies sont plus courtes. Cela renforce la lutte contre la traite des êtres humains à l'échelle nationale.

La CMP organisera désormais une fois par an à Berne la plateforme d'échange sur la traite des êtres humains à l'intention des procureurs.

#### ***Renseignements pour les médias aujourd'hui entre 15h00 et 15h30:***

*Secrétariat général de la CMP : +41 31 301 01 50*

*D: Runa Meier, Procureure ZH et Présidente de la plateforme d'échange sur la traite des êtres humains (rappelle)*

*F: Alexandra Siegrist, Procureure GE (rappelle)*